

## CONTRAT 5492 – Participants actifs

### RENOUVELLEMENT AU 2 AVRIL 2016

À la demande du comité d'assurances, vous trouverez ci-dessous la tarification relative au contrat d'assurance collective couvrant Les avocats et notaires de l'État québécois pour la période du 2 avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

### RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

#### Assurance voyage – Information aux personnes assurées

#### Preuve d'assurance valide

Certains pays ont des exigences particulières concernant la preuve d'une assurance valide pour les étrangers qui y séjournent. Dans le doute, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle, quelques semaines avant votre départ. Au besoin, La Capitale vous fournira une lettre comportant le numéro de contrat, le nom de toutes les personnes assurées sous le numéro de certificat et la confirmation que la couverture d'assurance voyage est bien en vigueur sous le numéro de certificat. Vous n'aurez qu'à joindre cette lettre à votre brochure d'assurance collective et votre attestation d'assurance.

### TARIFICATION PAR PÉRIODE DE 14 JOURS en vigueur à compter du 2 avril 2016

Protection	Taux par 14 jours
<b>RÉGIME DE BASE</b>	
Assurance vie de base de l'adhérent	0,2768 % du salaire
Assurance mort ou mutilation accidentelles	0,0531 % du salaire
Assurance vie des personnes à charge	1,93 \$ par famille
Assurance salaire de longue durée	0,7839 % du salaire
Assurance maladie	
Individuelle	70,13 \$*
Monoparentale	112,33 \$*
Familiale	162,59 \$*
<b>RÉGIME INTERMÉDIAIRE</b>	
Assurance vie de base de l'adhérent	0,2768 % du salaire
Assurance mort ou mutilation accidentelles	0,0531 % du salaire
Assurance vie des personnes à charge	1,93 \$ par famille
Assurance salaire de longue durée	0,7839 % du salaire
Assurance maladie (incluant soins dentaires)	
Individuelle	90,10 \$*
Monoparentale	145,82 \$*
Familiale	209,76 \$*

### TARIFICATION PAR PÉRIODE DE 14 JOURS en vigueur à compter du 2 avril 2016 (suite)

Protection	Taux par 14 jours
<b>RÉGIME ENRICHİ</b>	
Assurance vie de base de l'adhérent	0,5536 % du salaire
Assurance mort ou mutilation accidentelles	0,1062 % du salaire
Assurance vie des personnes à charge	1,93 \$ par famille
Assurance salaire de longue durée	0,7839 % du salaire
Assurance maladie (incluant soins dentaires et soins oculaires)	
Individuelle	108,91 \$*
Monoparentale	173,90 \$*
Familiale	252,98 \$*

\* La contribution de l'employeur doit être soustraite de cette prime totale (employé/employeur).

Assurance vie additionnelle de l'adhérent (taux par 1 000 \$ d'assurance)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
- de 30 ans	0,04 \$	0,03 \$	0,04 \$	0,02 \$
30 à 34 ans	0,04 \$	0,03 \$	0,04 \$	0,02 \$
35 à 39 ans	0,06 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
40 à 44 ans	0,10 \$	0,06 \$	0,07 \$	0,04 \$
45 à 49 ans	0,16 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,07 \$
50 à 54 ans	0,26 \$	0,16 \$	0,16 \$	0,10 \$
55 à 59 ans	0,43 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,16 \$
60 à 64 ans	0,68 \$	0,42 \$	0,40 \$	0,24 \$
65 à 69 ans	0,92 \$	0,57 \$	0,54 \$	0,34 \$
70 à 74 ans	1,49 \$	0,93 \$	0,95 \$	0,59 \$
Assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ d'assurance selon le sexe du conjoint)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
- de 30 ans	0,41 \$	0,27 \$	0,38 \$	0,24 \$
30 à 34 ans	0,45 \$	0,27 \$	0,38 \$	0,24 \$
35 à 39 ans	0,58 \$	0,38 \$	0,45 \$	0,31 \$
40 à 44 ans	1,03 \$	0,65 \$	0,68 \$	0,41 \$
45 à 49 ans	1,67 \$	1,06 \$	1,06 \$	0,68 \$
50 à 54 ans	2,59 \$	1,67 \$	1,64 \$	1,06 \$
55 à 59 ans	4,30 \$	2,64 \$	2,64 \$	1,61 \$
60 à 64 ans	6,80 \$	4,20 \$	3,97 \$	2,46 \$
65 à 69 ans	9,16 \$	5,69 \$	5,35 \$	3,33 \$
70 à 74 ans	14,90 \$	9,22 \$	9,49 \$	5,89 \$

Assurance vie additionnelle des enfants à charge  
(taux par 10 000 \$ d'assurance) 0,34 \$

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

**Veillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.**

(Mars 2016)